Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20261104-DE_2026_061-DE

LA BOUSSAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Le 4 novembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Mairie sous la présidence de Christine FAUVEL, suivant convocation transmise le 28 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : FAUVEL Christine, VIGOUR David, BOULMER Daniel, MÉNARD-CORVAISIER Magali, LOIZEAU Cyrille, LAYER Martine, RABOURT Jean-Luc, RICHEUX Nadège, MARTIN Monique, BLANCHET David, LEMENANT Fanny, CHAPDELAINE Jérôme, MOULIN Pascaline
Excusé ayant donné procuration : NOEL David à CHAPDELAINE Jérôme
Excusé sans procuration : VITASSE Marie-Frédérique

Secrétaire de séance : MÉNARD-CORVAISIER Magali

2026-061 - CHEMIN RURAL DU BREGAIN ALIÉNATION

Madame Le Maire indique aux conseillers municipaux que par délibérations en date des 30 octobre 2024 et 18 décembre 2024, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux aux lieux-dits « Le Beffroy », « Le Brégain » et « Caharel » sur la commune de La Boussac.

Madame le Maire rappelle que Le chemin rural « Le Brégain » se situe entre les parcelles cadastrées D 215 et D 216, D 219, D 218. Cette portion du chemin n'est plus matérialisée, elle se retrouve à l'intérieure d'une propriété. Des portails sont posés à chaque extrémité.

Suite à l'enquête publique et par délibération du 17 septembre 2025 le chemin rural du Brégain a été désaffecté, un prix de vente de 5 euros le m² a été fixé et les propriétaires ont été mis en demeure de faire l'acquisition du chemin.

Un bornage des chemins a été réalisé par le cabinet de géomètres-experts PRIGENT et associés permettant de déterminer précisément les emprises et les parcelles concernées par les opérations de cession.

Il convient désormais, au vu du bornage réalisé, de délibérer à nouveau afin d'identifier précisément les parcelles concernées par les cessions et de régulariser ainsi la situation foncière du chemin situé au Brégain.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20261104-DE_2026_061-DE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à la signature des actes suivants :

- Cession des parcelles D 591 et D 592, 218 m² à 5 €/m², soit 1 090 € à Madame Danielle FEILLET née DAUPHIN domiciliée 4 le Brégain 35120 LA BOUSSAC

- Cession de la parcelle D 590, 4 m² à 5 €/m², soit 20 € à la commune Soit une soulte à la charge de Madame Danielle FEILLET de 1.070,00 €

- De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents concernant ces transactions qui seront passées en l'étude de Maître David SECHE, notaire à Dol de Bretagne (35).

- De préciser que tous les frais seront à la charge de Madame Danielle FEILLET.

- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces et documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 4 novembre 2026

La présidence de séance,
Christine FAUVEL

La secrétaire de séance,
Magali MÉNARD-CORVAISIER